

10 Budget, coûts et financement

Présentation

La mise en place de la nouvelle Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) rend difficile à effectuer toute comparaison d'évolution des dotations de crédits 2006 avec celles de l'année 2005.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la mise en œuvre de la LOLF donne lieu à un nouveau cadre juridique, support d'une réforme en profondeur dans les fondements de la gestion publique française. Elle prévoit notamment la présence d'une comptabilité de gestion destinée à connaître les coûts des services publics et à mesurer leur performance. Elle a pour but de simplifier la gestion publique en passant d'une gestion comptable par article à une gestion de programmes afin d'améliorer la lisibilité et la transparence. Dans le cadre de la Loi organique relative aux lois de finances, deux missions caractérisent aujourd'hui le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- la mission interministérielle "Enseignement scolaire" qui comprend six programmes, dont cinq dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les quatre premiers programmes concernent directement la mise en œuvre de la politique éducative au bénéfice des élèves "de la maternelle au lycée". Le cinquième concerne le soutien de la politique de l'Éducation nationale. Le sixième programme, "Enseignement technique agricole", est placé, quant à lui, sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Les objectifs et indicateurs proposés au titre de ces programmes ont pour finalité de s'assurer de l'efficacité des actions de politique éducative conduites par les ministères sur l'amélioration de la réussite des élèves. En 2006, les dotations de crédits inscrites au titre de cette mission s'élèvent à 59,73 milliards d'euros (y compris l'enseignement technique agricole) ;
- la mission interministérielle "Recherche et enseignement supérieur" est constituée de treize programmes dont six relèvent strictement du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Deux de ces six programmes concernent plus précisément l'enseignement supérieur : le programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire" (structuré en quinze actions) dont les crédits s'élèvent à 10,12 milliards d'euros et le programme 231 "Vie étudiante" (structuré en quatre actions) doté de 1,7 milliards d'euros de crédits.

Définitions

- **Budget voté.** Il s'agit ici de la Loi de finances votée initialement, y compris, quand il y a lieu, la Loi de finances rectificative votée ultérieurement.
- **Budget général de l'État.** Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.
- **Produit intérieur brut (PIB).** Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douane.
- **Projet de loi de finances (PLF).** Document soumis au vote du Parlement entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année n-1 (hors éventuels amendements parlementaires).
- **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances. Cette réforme de l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régit depuis lors les finances de l'État, modifie les règles budgétaires et comptables de l'État.

→ Pour en savoir plus

Sources : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : PLF 2006, I - enseignement scolaire, et II - Recherche et Enseignement supérieur (DAF, octobre 2005), Notes bleues de Bercy.

[1] Évolution du budget (1) de l'Éducation nationale et de la Recherche, du budget de l'État et du PIB de 2000 à 2005 (hors Recherche) (milliards d'euros, %) (France entière)

	Budget voté					
	2000	2001 (2)	2002	2003	2004	2005
Section enseignement scolaire	47,0	50,6	52,7	54,0	55,5	56,6
Section supérieure	8,0	8,6	8,7	8,8	9,1	9,3
Total ministère Éducation nationale	55,0	59,2	61,4	62,8	64,6	65,9
Budget de l'État	253,8	260,9	266,3	273,8	277,9	283,0
Budget ministère/budget État	21,9%	22,7%	23,1%	22,9%	23,2%	23,3%
Budget ministère/PIB	3,9%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	3,9%

(1) Scolaire et supérieur.

(2) En 2001, transfert du budget des Charges communes vers le budget du ministère des crédits de cotisations patronales.

[2] Projet de Loi de finances 2006 (euros, %)

Mission interministérielle "Enseignement scolaire"

Programme 140	Enseignement scolaire public premier degré	15 767 413 101	26,4%
Programme 141	Enseignement scolaire public second degré	27 790 376 346	46,5%
Programme 230	Vie de l'élève	5 905 822 859	9,9%
Programme 139	Enseignement privé premier et second degrés	7 045 695 706	11,8%
Programme 214	Soutien de la politique de l'Éducation nationale	1 967 941 541	3,3%
Programme 143	Enseignement technique agricole	1 259 470 974	2,1%
Total		59 736 720 527	100,0%

Mission interministérielle "Recherche et Enseignement supérieur"

Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence, de niveau master et de niveau doctorat (actions 1 à 3)	4 339 655 211	42,9%
Établissements d'enseignement privés (action 4)	46 703 852	0,5%
Bibliothèques et documentation (action 5)	372 109 835	3,7%
Recherche universitaire (actions 6 à 12)	2 849 168 134	28,1%
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	79 603 715	0,8%
Immobilier (action 14)	944 894 072	9,3%
Pilotage et support du programme (action 15)	745 201 101	7,4%
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	747 900 016	7,4%
Total	10 125 235 936	100,0%

Programme 231 : Vie étudiante (euros, %)

Aides directes (action 1)	1 376 480 629	79,2%
Aides indirectes (action 2)	227 213 239	13,1%
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	75 569 644	4,3%
Pilotage et animation du programme (action 4)	59 128 953	3,4%
Total	1 738 392 465	100,0%